

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-4

Séance du vendredi 11 septembre 2015

COORDINATION DE LA LIGNE 553 THANN - WITTELSHEIM - MULHOUSE AVEC LES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative
à la modification des délégations de compétences du Conseil départemental à
la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la nouvelle organisation de la ligne 553 THANN – WITTELSHEIM –
MULHOUSE selon la grille horaire jointe en annexe ;

- ❖ approuve le principe de l'affrètement de cette ligne par le réseau Soléa selon les modalités définies dans le rapport joint en annexe
- ❖ précise qu'une convention d'ensemble à signer avec m2A et reprenant ces dispositifs fera l'objet d'un rapport lors d'une prochaine Commission permanente.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité